



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

23 avril 2026

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

L'association des anciens combattants de Bessoncourt, avec le soutien de la mairie, organise une cérémonie au monument aux morts le 8 mai 2026. Vous êtes invités à vous joindre à eux afin de commémorer la fin de la seconde guerre mondiale le **vendredi 8 mai à 11h**. La cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié à la Mairie.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé exceptionnellement le vendredi 15 mai 2026

HORAIRES D'UTILISATION DES TONDEUSES

RAPPEL des horaires d'utilisation des engins à moteur.

Attention les Gardes-Champêtres veilleront à l'application des règles.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés aux jours et horaires suivants :

- ♣ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ♣ Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ♣ Les jours fériés de 10h à 12h uniquement
- ♣ Leur utilisation n'est pas autorisée les dimanches.

Les entreprises et les employés communaux ne sont pas concernés par ces restrictions.

MAISON ROSE



Si vous souhaitez inscrire votre enfant au périscolaire, la Maison Rose, à la rentrée de septembre 2026, vous pouvez prendre contact avec la Directrice, Sandrine HOMANN pour un rendez-vous et une visite des lieux.

Elle vous présentera ainsi qu'à votre enfant l'équipe d'animation et les locaux dans lesquels votre enfant évoluera à la rentrée.

Maison Rose 3 rue des Glycines Tél 03 84 27.96.14 ou 06.73.18.39.35

Mail : maisonrose@bessoncourt.fr

DU COTÉ DES ARTISANS



Nouveau à Bessoncourt, ouverture de la boutique Rosalie Fleurs 1C rue des artisans.

Venez découvrir la boutique...et laissez-vous toucher.

Boutique ouverte du mardi au dimanche matin.

Évènementiel • Déco • Mariage
Deuil • Anniversaire...

1C rue des Artisans
90160 BESSONCOURT

☎ 07 59 74 72 13

Commandez par 📞 réglez par 💳



NOS AMIS LES ANIMAUX

Le Maire rappelle l'arrêté municipal du 13 septembre 2006 concernant la réglementation des déjections animales sur les voies et espaces publics, les trottoirs, la voirie routière, les espaces verts, les bacs à sable et aires de jeux.

« Conformément aux dispositions du Règlement Sanitaire Départemental, toute déjection animale sur les voies et les espaces publics doit être enlevée par le propriétaire ou la personne ayant la charge de l'animal domestique. »

Sont concernés les animaux domestiques tels que les chiens mais également les chevaux !



Comme chaque année, les propriétaires de chiens ont pour obligation de ne pas détacher leurs animaux en dehors des allées forestières, à partir du 15 avril. L'objectif est de préserver la faune sauvage durant une période marquée par le début de la mise-bas des mammifères et la nidification des oiseaux.

Pendant toute l'année, vous devez garder vos chiens sous surveillance lors de vos balades en forêt ; ils ne doivent pas se trouver à plus de 100 mètres de vous. Entre le 15 avril et le 30 juin, [la réglementation est plus stricte](#) : vous devez tenir vos chiens en laisse lorsque vous vous trouvez en dehors d'une allée forestière. Sont notamment considérés comme des allées forestières : les routes ; les chemins ; les sentiers forestiers (sentiers de grande randonnée ou GR, chemins de promenade...).

Cette règle vise à :

- éviter que vos chiens n'attaquent des oiseaux ou d'autres espèces d'animaux ;
- favoriser le repeuplement de cette faune sauvage.

À noter

Si vous ne respectez pas cette réglementation, vous encourez une **amende forfaitaire de 135 €**.

MA PRIME RENOV'

À partir de 2026, le dispositif MaPrimeRénov' connaît une évolution importante afin de mieux cibler les logements les plus énergivores. L'aide est désormais recentrée en priorité sur les habitations classées E, F et G, avec un accent mis sur les rénovations globales permettant d'améliorer significativement la performance énergétique des logements.

Dans ce nouveau cadre, les travaux visant à réduire durablement les consommations d'énergie sont privilégiés, notamment ceux contribuant à l'autonomie énergétique des foyers. L'accompagnement par des professionnels qualifiés reste essentiel afin de garantir la conformité et l'efficacité des projets de rénovation.

Des acteurs spécialisés, expert français de l'autoconsommation solaire, accompagnent les particuliers sur l'ensemble du territoire dans leurs démarches de transition énergétique.

En complément de **MaPrimeRénov'**, d'autres dispositifs tels que les **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**, l'**éco-prêt à taux zéro** et certaines aides locales peuvent venir soutenir financièrement les projets des ménages. Face au renforcement progressif des obligations réglementaires liées à la performance énergétique des logements, ces dispositifs constituent un levier majeur pour accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur habitat et la transition énergétique des territoires.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

🎯🌸 Rejoignez l'Autruche Tennis Club pour la 2^e partie de saison ! 🌸🎯
Envie de vous remettre au sport avec les beaux jours ? C'est le moment idéal ! 🌞

👉 Inscriptions ouvertes du 1er avril au 31 août 2026

👛 Tarifs attractifs :

- Adultes : 77 €
- Moins de 18 ans : 53 €

Que vous soyez débutant ou joueur confirmé, venez profiter d'une ambiance conviviale et dynamique 🤝

👨‍👩‍👧 Entre amis ou en famille, tout le monde est le bienvenu !

📞 Infos & inscriptions :

06 60 17 36 91

06 45 69 92 93

🎯 On vous attend sur les courts !



Association du Fort Senarmont de Bessoncourt

Marché artisanal et gourmand de Printemps

Dimanche 10 mai 2026 de 10h à 17h

Fort de Bessoncourt

Entrée libre

Restauration et buvette sur place

Association du fort de Bessoncourt





Les bons soins au bon moment



Je contacte en priorité mon médecin traitant

S'il n'est pas disponible, certains professionnels de santé (pharmacien, infirmier, kiné, podologue, ...) peuvent me réserver une consultation non programmée.



Je ne trouve pas de médecin disponible

Les centres de soins non programmés

- 📍 CSNP de Belfort au **03 67 47 80 90**
 - 15 avenue de la Miotte
 - Lundi à vendredi – 8h à 19h
- 📍 CSNP de Montbéliard sur Doctolib
 - 56 rue Jacques Foillet
 - Tous les jours – 9h à 20h



Je n'ai pas de médecin traitant

- ✔ Je contacte la **CPTS Pourtour Belfortain**
- 📞 **07 84 76 58 70**



Le soir, le week-end ou un jour férié

J'appelle le **116-117**

Accès à la médecine de garde

- Le soir après 20h, le week-end et les jours fériés

Pour plus
d'informations



Je contacte le 15 en cas d'urgence vitale uniquement

